

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 8

pouvoir :

*ayant pris part à la
délibération : 8*

date de la convocation :

15 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le 19 mars à dix huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la Mairie de Verdun, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/03 N°11

**Objet de la Délibération :
Transfert de la Grimoirie**

Présents : Mme J.ANTOINE
MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.PICHAVANT,
B.GOEURIOT, G.ROUARD

Était excusés : Mme S.H.OLIVIER, J.RICHARD, M. P.DEHAND,

Suppléants présents :

Pouvoirs :

Vu la délibération du 19 octobre 2021 relative à l'acquisition du site de la Grimoirie incluant la reprise de l'exploitation du quai de transfert,

Vu l'acte de vente signé le 30 décembre 2021,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de fixer le tarif de transfert des OMR sur le site de la Grimoirie à 15€/tonne.

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Dominique MOUSSA

